



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE REHABILITATION**

A- DEMANDEUR

NOM et PRENOM du propriétaire :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

TEL : **PORT :** **FAX :**

Adresse du chantier :

Code postal : **Commune :**

N° de permis de construire : **N° de la parcelle :**

N° du permis de lotir :

Concepteur du projet (bureau d'études) :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

TEL : **PORT :** **FAX :**

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif (si connu) :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

TEL : **PORT :** **FAX :**

B- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale :m² Superficie disponible pour l'assainissement :m²

Pente du terrain prévue pour l'assainissement :

faible <5% moyenne entre 5% et 10% forte >10%

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?

Oui Non Ne sait pas

Si oui, est-il destiné à la consommation d'eau humaine ? Oui Non

C- CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Caractéristiques : Maison individuelle

Nombre de chambres :

Bâtiment comportant plusieurs logements

Nombre de logements :

Nombre total de chambres :

Autre type de bâtiment

Nature :

Nombre d'usager :

D – CARACTERISTIQUES DE L'ANCIEN DISPOSITIF

Veillez décrire le plus précisément possible, les caractéristiques de l'ancien dispositif (prétraitement, et traitement, son dimensionnement, la nature des effluents, et les fréquences d'entretien, ou sources de dysfonctionnements).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

E- CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE PROJETEE

PRETRAITEMENT (eaux vannes et ménagères) :

Fosse toutes eaux : Capacité.....litres

Bac dégraisseur (facultatif) : Capacité.....litres

Autres dispositifs de pré-traitement :

TRAITEMENT :

EPANDAGE SOUTERRAIN – LIT D'EPANDAGE

Nombre de tranchées : Longueur unitaire des tranchées :

Longueur totale du système d'épandage : Largeur totale du système d'épandage :

LIT FILTRANT VERTICAL NON DRAINE

Largeur : 5m Longueur :m Superficie :m²

TERTRE D'INFILTRATION

Largeur au sommet : 5m Longueur au sommet :m Surface au sommet :m²

Largeur à la base :m Longueur à la base :m Surface à la base :m²

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE *

Largeur : 5m Longueur :m Superficie :m²

FILTRE A ZEOLITHE DRAINE *

Fosse toutes eaux : Capacité.....litres Surface du filtre :m²

PROCEDES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **AGREES (parus au JO) **champs obligatoires**

Attention, chaque demande incomplète vous sera retournée

*Gamme : EH *Marque : *Modèle (soyez précis !) : *N°d'agrément :



Obligation de prévoir :

Une ventilation secondaire remontant en haut des locaux d'habitation avec un extracteur de type éolien ou statique

F- REJET DES EAUX TRAITÉES :

- Fossé
- Réseau Pluvial
- Cours d'eau
- Puits d'infiltration
- Le sol de votre parcelle par infiltration (pas d'autorisation nécessaire dans ce cas)



Il est indispensable d'obtenir une autorisation de rejet des eaux traitées signée par le propriétaire ou le gestionnaire de l'exutoire (il s'agit généralement de la Mairie pour les fossés ou le réseau pluvial) cf. cadre en bas de page

G- ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage :

- **A ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet, et conformément au projet accepté, puis à ne recouvrir qu'après avis sur sa conformité.**
- A informer le service public d'assainissement non collectif 15 jours avant la date prévue des travaux d'assainissement. **De fournir le numéro de téléphone (0322206131) à l'entreprise en charge des travaux afin qu'elle confirme au moins 5 jours avant la date début de travaux**
- A respecter les règles techniques de réalisation du système autorisé (DTU 64.1, arrêté du 7 mars 2012)
- A autoriser l'accès du technicien en charge du contrôle sur les lieux des travaux.
- A assurer ensuite l'entretien de son installation.

Fait à Le.....

Signature du pétitionnaire :

RAPPEL : Ce formulaire est à retourner complet au SPANC

**Adresse : SPANC - Mairie 37 Avenue du Régiment de la Chaudière 80120 REGNIERE
ECLUSE- Tél : 03 22 31 45 70**

AUTORISATION COMMUNALE DE REJET *

J'autorise le propriétaire à rejeter les eaux traitées issues de son installation d'assainissement non collectif

- vers le fossé communal,
- vers le réseau pluvial communal (dans ce cas il est demandé au pétitionnaire d'opposer une boîte de contrôle en limite de propriété),
- vers le puits d'infiltration à créer, dans ce cas il est demandé au pétitionnaire de joindre une note hydrogéologique (**arrêté du 07/09/2009, art 13**),

sous réserves que ces effluents correspondent aux normes en vigueur.

Fait à le.....

Cachet et Signature de la Mairie

CADRE à remplir par la mairie en cas de rejet vers le fossé, ou réseau pluvial communal...

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pièces obligatoires

- Le présent formulaire de demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif dûment complété.
- Le dossier d'étude à la parcelle (avec définition du choix de la filière, son plan détaillé et coté, une coupe du système mentionnant les différents niveaux, le dimensionnement du dispositif...)
- Un plan de situation (ou extrait cadastral)
- Un plan de masse
- Un plan d'implantation des pièces (rez de Chaussée + étages) mentionnant les surfaces
- Une autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire, le cas échéant.
- La dérogation communale autorisant le puits d'infiltration, le cas échéant, à joindre à votre demande d'autorisation.

Pour prétendre à une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ?

Certaines conditions doivent être réunies ; notamment :

- **Votre installation a été diagnostiquée comme présentant un risque sanitaire et un impact environnemental avérés (installation « non-conforme : Travaux obligatoires sous 4 ans ») => cf. Arrêté du 27 avril 2012**
- **Votre habitation à plus de 5 ans et l'affectation des lieux est identique depuis 5 ans**
- **Votre habitation a été acquise avant le 1^{er} janvier 2011. Toute habitation acquise après le 1^{er} janvier 2011 (loi Grenelle 2) est non-éligible à la subvention de l'Agence de l'Eau**

Je, soussigné(e), propriétaire de l'installation à réhabiliter, atteste sur l'honneur, remplir les conditions précisées ci-dessus.

Date :

Signature :

Si oui, merci de compléter et signer l'attestation ci-dessus et de joindre la liste des pièces supplémentaires ci-après :

- La facture de l'étude à la parcelle
- Le devis détaillé des travaux
- La copie de l'attestation de garantie décennale du bureau d'études
- La copie de l'attestation de garantie décennale de l'entreprise de travaux
- Deux RIB
- Un extrait cadastral
- **Le rapport de diagnostic initial réalisé par le SPANC**
- **Le dossier de demande de participation financière de l'Agence de l'Eau**
-

En cas de difficulté pour renseigner ce formulaire, contactez l'exploitant du service :

VEOLIA EAU

Site d'ABBEVILLE Service Assainissement non collectif

Rive Droite de la Somme 80142 ABBEVILLE CEDEX

Tél : 03.22.20.61.31 – Fax : 03.22.20.61.56

